

**MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE  
ADAPTEE (MAPA)**

**Sélection d'un prestataire pour le pilotage  
et la mise en œuvre de l'architecture  
technique infrastructure informatique de  
l'ANFA**

**CAHIER DES CHARGES**

Date limite de réception des plis :

Mardi 15 septembre 2020 à 14h 00

## PREAMBULE

### ➤ CADRE JURIDIQUE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon lequel « lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire ».

## PRESENTATION DE LA BRANCHE

---

La branche des services de l'automobile et de la mobilité regroupe l'ensemble des entreprises de l'automobile, du véhicule utilitaire et industriel, du cycle et du motocycle dont les activités concernent le véhicule, de sa sortie de l'usine de production jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

La branche compte environ 134 300 entreprises et 408 600 salariés. Plus de 95% des entreprises emploient moins de 10 salariés (source DSB 2018).

Avec la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 5 septembre 2018 elle s'appuie, pour mettre en place sa politique de formation, sur l'ANFA et l'OPCO Mobilités.

L'ANFA contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la branche des services de l'automobile en matière de formation des jeunes et de certifications.

L'OPCO Mobilités, constitué au 1er avril 2019, est mandaté par les partenaires sociaux de 22 branches professionnelles et la RATP pour mettre en œuvre et décliner leur politique de formation et de GPEC (Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences).

## PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

---

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée, par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des Services de l'Automobile,

A ce titre, l'ANFA :

- Anime l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualification (OPMQ) ;
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle ;
- Elabore et actualise les certifications du secteur ;
- Assure la promotion des métiers de la branche ;
- Développe l'apprentissage notamment via ses réseaux des CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

## 1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION ET FINALITES

---

Les infrastructures Réseaux, Systèmes (VM), Sécurité, VPN, Téléphonie, ... étaient gérées par l'ASFA (Association de Services pour la Formation Automobile), jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2020, sur des infrastructures communes à l'ANFA et au GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile)

Depuis la dissolution de l'ASFA, le personnel en charge des infrastructures a intégré le GNFA.

Le GNFA et l'ANFA étant des entités juridiquement indépendantes, leurs infrastructures, l'administration et l'exploitation doivent être totalement séparées.

Dans un souci de continuité de service de l'ANFA, le GNFA assure l'administration et l'exploitation pour le compte de l'ANFA, temporairement, jusqu'au maximum fin 2020 où l'ANFA devra avoir repris son indépendance sur des infrastructures dédiées.

L'ANFA est constitué des sites suivants :

- Meudon. Le siège. Environ 60 personnes
- Guyancourt. Environ 4 personnes
- Carquefou : Environ 5 personnes
- 10 Conseillers pédagogiques, itinérants, qui ont un point d'attache soit dans l'un des 3 sites ANFA, soit dans d'autres sites non ANFA, mais ayant aujourd'hui une solution de connexion GNFA.

## 2. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION

---

La prestation consiste à piloter et à mettre en œuvre les architectures techniques décrites ci-dessous :

**L'architecture actuelle :**

- L'ANFA partage actuellement ses ressources informatiques avec le GNFA porté historiquement par l'ASFA.
- Aucune distinction technique n'est présente
  - Infrastructure technique commune (réseau, serveurs, wifi, vpn, ... ),
  - Base de données d'authentification et d'utilisateurs unique,
  - Politique de gestion de postes identique,
  - « tenant » office 365 partagé,
  - Outils métiers mutualisés (compta, RH, ...)
- Besoins spécifiques pour l'application métier SOFIA
- Besoin d'hébergement de sites web

**Le Besoin :**

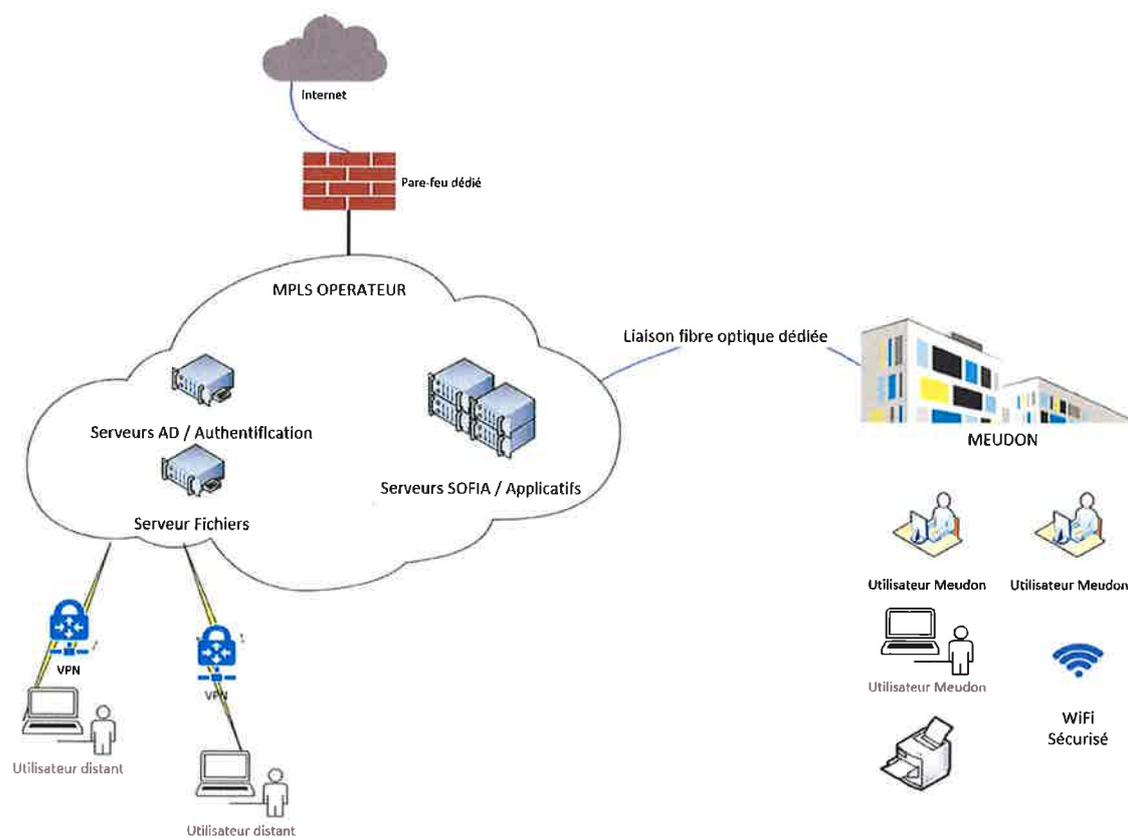
- Séparer l'infrastructure technique
- Limiter puis supprimer les flux techniques inter organisations

- Créer une architecture ANFA standard
- Création d'une nouvelle architecture technique informatique isolée et indépendante, hébergée en cœur de réseau opérateur.
- Créer et mettre en œuvre des solutions réversibles et utilisant des standards actuels.
- Toutes les infrastructures et systèmes qui seront dépliés devront pouvoir être totalement infogérées par des prestataires

**Les points clefs :**

- Infrastructure systèmes
  - Serveur d'infrastructure (AD , Gestion Réseau, Sécurité,...)
  - Gestion des fichiers et sécurité
  - Gestion des impressions
- Infrastructure réseaux
  - Liaison INTERNET / MPLS
  - Firewall
  - VPN
  - LAN & WiFi
- Applicatifs Spécifiques
  - SOFIA
  - Hébergement sites Web
- Collaboration et communication
  - OFFICE 365
  - Téléphonie fixe

## Schéma futur pressenti



### Choix techniques :

- Externalisation en cœur de réseau opérateur
  - Serveurs virtuels dédiés ANFA sur infrastructure mutualisée.
    - L'ANFA conserve une indépendance totale sur sa gestion
    - Les VMs peuvent se déplacer de prestataire
  - Infrastructure réseau Mutualisée (Firewall, VPN, ...)

- L'ANFA n'assure pas la gestion des équipements (maintenance, licences, supervision...)
  - L'ANFA applique ses politiques spécifiques de sécurité
  - L'isolation et la sécurité sont assurées par le prestataire
- Accessibilité H24
  - Le fonctionnement des infrastructures ne dépend pas des locaux (énergie, réseau...)
- Microsoft Office 365
  - Maintien de l'utilisation de la suite office 365
    - Outils standards et déjà utilisés
  - Ajout des fonctionnalités de téléphonie
    - Intégration avec tous outils 365
    - Fonctionnement identique en itinérance / télétravail
    - Conservation des numéros de téléphone
- Mutualisation Accès Internet et WiFi dans un souci de rationalisation financière et d'économie
  - Internet
    - Utilisation de la fibre arrivant au siège en commun avec plusieurs sociétés
    - Gestion de la sécurité sur cette ligne
    - Lien direct datacenter
  - WiFi
    - Utilisateur des bornes Wifi en commun dans le bâtiment
    - Mise en place de l'étanchéité des flux inter sociétés

#### **Infrastructure systèmes :**

- Serveur d'infrastructure (AD , Gestion Réseau, Sécurité,...)
  - Hébergement en data center de 2 nouveaux serveurs virtuels dédiés AD
    - Gestion de l'authentification, de la sécurité réseau (VPN et WiFi), des droits
    - Indépendance de l'ANFA sur sa gestion des droits et politique de sécurité
- Gestion des fichiers et sécurité
  - Déplacement sur un nouveau serveur virtuel du serveur ANFADAT4
  - Création des droits par groupe en arborescence niveau 1

- Gestion des impressions
  - Mise en place d'un nouveau serveur uniflow Canon
  - Déploiement sur les imprimantes dédiées ANFA

#### **Infrastructure réseaux :**

- Liaison INTERNET / MPLS
  - Préconisation d'utilisation d'un segment sur une fibre partagée
- Firewall
  - Mise en œuvre d'un firewall sur une architecture mutualisée As A Service.
  - Gestion par l'ANFA limitée à la gestion des Access Lists
- VPN
  - Hébergement d'une solution VPN As A Service
  - Gestion par l'ANFA limitée à la gestion des droits
- LAN & WiFi
  - Création d'un LAN spécifique sur équipements dédiés à Meudon
  - Partage en isolation complète de l'architecture WiFi
  - Mise en place d'une solution de sécurisation basée sur l'Active Directory pour les postes connus et autorisés

#### **Applicatifs spécifiques :**

- SOFIA
  - Hébergement des environnements de production en datacenter sur des environnements virtuels dédiés
  - Création d'un serveur de recette / préprod
  - Administration des serveurs virtuels dédiés pouvant être délégués à l'ANFA.
- Sites Web
  - Hébergement des environnements en datacenter sur des environnements virtuels dédiés

#### **Collaboration et communication :**

- OFFICE 365

- Maintien de la solution Office 365
- Téléphonie fixe
  - Téléphonie à intégrer dans Teams et Office 365
    - Intégration avec les outils et applicatifs
    - Fonctionnement identique en itinérance / télétravail
    - Conservation des numéros de téléphone actuellement sur une téléphonie fixe traditionnelle

**Impacts GNFA :**

- Création d'une passerelle ANFA / GNFA
  - Identification des flux et ressources GNFA utilisés par l'ANFA
    - Notamment compta / RH / SOFIA
  - Mise en place des Access Lists entre ANFA et GNFA

### 3. REPONSE ATTENDUE

---

La réponse comprendra :

- La présentation de la société et de quelques exemples de projets de mise en œuvre d'infrastructures pour quelques-uns de vos clients
- Une note technique détaillant les méthodologies que vous utiliserez
- Les matériels, logiciels, prestataires tiers que vous sélectionnez
- Les types de documents qui seront remis en fin de projet
- Les plannings
- Les estimations de charges des équipes IT ANFA et GNFA et des utilisateurs
- Les coûts de pilotage et d'implémentation
- Les coûts des licences, matériels, frais d'accès, prestations de tiers,
- Les coûts mensuels des maintenances, abonnements, hébergements

Les réponses sont attendues pour le mardi 15 septembre 2020 à 14h 00

### 4. CONDITIONS FINANCIERES

---

Le budget global estimé du marché se situe entre 90 000 € HT et 130 000 € HT incluant :

- Les coûts de pilotage et d'implémentation

- Les coûts des licences, matériels, frais d'accès, prestations de tiers,

Le budget récurrent mensuel du marché se situe entre 8 000 € HT et 12 000 € HT incluant :

- Les coûts mensuels des maintenances, abonnements, hébergements

## 5. LA SELECTION DES PRESTAIRES

---

Les candidats seront sélectionnés par l'ANFA sur un total de 100 points au regard des critères pondérés suivants :

- Adaptation de la réponse aux objectifs décrits dans le présent cahier des charges et argumentation des choix (30 points)
- Expérience et références sur ce type de prestation de mise en place d'une nouvelle architecture technique (30 points)
- Le détail de l'ensemble des coûts (les coûts de pilotage et d'implémentation, les coûts des licences, matériels, frais d'accès, prestations de tiers, les coûts mensuels des maintenances, abonnements, hébergements (20 points)
- Rapport qualité/Prix (20 points)

## 6. CONFIDENTIALITE

---

Le prestataire retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

Fait à Meudon le 27 aout 2020

La déléguée Générale



Dominique FAIVRE PIERRET

**ANFA**  
43 bis, Route de Vaugirard  
92190 MEUDON  
Tél. 01 41 14 16 18  
N° SIRET : 784 671 497 00385  
[www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)